Image not found or type unknown

Erreur de relevè à distance sur compteur d'eau

Par **fapa14**, le **01/01/2012** à **20:10**

Il y a 4 ans, mon fournisseur d'eau, la société SAUR, a installé sur mon compteur d'eau un système de relevé de ma consommation à distance. Pendant 4 ans, tous le relevés effectués par la SAUR était faux et sous estimaient de beaucoup ma consommation. IL y a quinze jour, la SAUR à relevé manuellement mon compteur et s'est apperçu de son erreur et me reclame la différence de consommation soit plus de 300 m3. L'erreur de relevé provenant de la SAUR, dois-je payer cette différence de consommation?
Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés